

Quelques rappels concernant le centre aéré

Chers parents

Nous vous rappelons que la fiche sanitaire de liaison est un document obligatoire à remplir par vos soins, que nous devons avoir en possession sur l'accueil de loisirs.

Cette fiche est disponible uniquement sur le centre de loisirs ; des permanences sont organisées les mardis et jeudis de 14h00 à 19h00 hors périodes de vacances scolaires.

De plus, les préinscriptions que vous réservez pour vos enfants, soit pour des mercredis soit pour des vacances scolaires, vous seront facturés même si les enfants ne sont pas présents, sauf si vous prévenez (par mail ou par téléphone) au plus tard 48 h à l'avance pour les vacances scolaires, et au plus tard le lundi avant 11h30 pour les mercredis hors périodes de vacances scolaires.

Si votre enfant tombe malade entre temps un justificatif de type certificat médical est obligatoire pour justifier l'absence et la non facturation de la réservation.

Tous ces éléments sont stipulés dans le [règlement intérieur](#). Nous vous rappelons que pour les paiements des factures vous devez nous joindre le coupon ou se trouvent les références de vos comptes afin d'éviter des erreurs de notre part.

Nous vous demandons de donner en main propre (pas dans la boîte aux lettres) les paiements en espèces et d'apporter le coupon de la facture afin que nous puissions vous donner un reçu et garder ainsi une trace sur le centre de loisirs.

Cordialement

Marion et Arnaud